Sur les rails de la Généalogie n° 85

Le canard de la section Généalogie UAICF de DIJON

JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE 2025

FOCUS : *CES LÉGUMES ET FRUITS IMMIGRÉS SONT DANS NOS ASSIETTES !*

Les légumes et les fruits consommés par nos ancêtres étaient moins variés qu'aujourd'hui. Nos aïeux récoltaient dans la nature des plantes sauvages avant de les cultiver pour se nourrir. On trouvait principalement des choux, navets, panais, crosnes, cardons, fèves, orties et des fraises des bois, myrtilles, mûres, noisettes. A partir des échanges avec les pays asiatiques, des périples des grands voyageurs et explorateurs vers les Amériques, on a pu trouver, sur les tables des cours européennes et françaises, puis dans la population, une plus grande variété de productions végétales. Les botanistes ont obtenu par hybridation, des variétés aux goûts et textures différents des produits originaux. Ainsi, la fraise rouge et ronde que l'on produit et consomme aujourd'hui est arrivée d'Amérique Latine avec les Conquistadors vers 1740, elle était blanche. Nos fraises de Plougastel arrivées du Chili sont aujourd'hui de pures productions françaises ! C'est Amédée-François Frézier, ingénieur militaire, explorateur, botaniste, navigateur, cartographe et…. espion, qui ramena 5 plants en 1714 de Conception au Chili. L'Amérique Centrale et du Sud, nous a procuré, cucurbitacées, haricots, pommes de terre, patates douces, tomates, poivrons et piments, ananas, avocats, tournesols et le maïs, aliment de base des Incas, Mayas et Aztèques ! La pomme vient du Caucase, l'oignon d'Iran, la carotte d'Afghanistan, le melon et l'artichaut d'Afrique, les radis d'Egypte et le blé du Proche-Orient. Aubergines, concombres et citrons viennent d'Inde, pêches, poires et abricots de Chine et le riz d'Asie. D'Australie et Nouvelle-Zélande ne provient que le tétragone. Bonne dégustation de votre assiette internationale ! *Patricia Perrot*

EDITO

Les conquêtes de nouvelles terres, ont eu leur lot de massacres, exactions et d'esclavage des populations autochtones par les européens. De nombreuses espèces végétales, ramenées de ces périples, ont produit, par hybridation, moult légumes et fruits que nous consommons aujourd'hui sous nos latitudes. Pour les descendants des européens qui ont participé à l'aventure de peuplement lors de la colonisation de l'Algérie et de la mise sous protectorat du Maroc et de la Tunisie, des pistes dans notre dossier pour rechercher leurs histoires familiales entremêlées avec l'Histoire. Belles recherches et trouvailles estivales. Patricia Perrot

Vie de la section : les adhérents dijonnais se retrouvent les lundis après-midi au local de la rue Léon Mauris où ils essayent de résoudre les difficultés qui se posent dans les recherches des uns et des autres et le dernier mercredi du mois pour des coups de main pour la saisie-sur Hérédis. Les réunions prennent fin lundi 30 juin et reprendront leur cours à partir du lundi 8 septembre. Tous vos animateurs vous souhaitent de belles vacances, avec de belles cousinades improvisées ou préparées, des trouvailles et des rencontres inespérées et précieuses, peut-être le tri et le scan de vos photos anciennes, ou documents familiaux. Vous pouvez aussi profiter de votre transat à l'ombre d'un parasol en sirotant la boisson qui vous plait, et profiter de vos enfants et petits-enfants afin de mieux retrouver vos aïeux communs en septembre. Quels que soient vos choix de farniente, ***rendez-vous le 8 septembre à notre pot de rentrée***. Patricia Perrot

Une chanson pomme

1. Une chanson pomme, Pour un petit homme
Qui fera dodo, Dans son lit DO-DO
Une chanson poire, C'est pour la nuit noire
Un refrain gris-bleu, C'est pour quand il pleut

2. Une chanson prune, C'est au clair de lune
Un arbre tout noir, Muet dans le soir
Une chanson pêche, Le chat se dépêche
Le refrain souris, Ne fais pas de bruit

3. Chanson de l'orange, Pour un petit ange
Endormi au loin, Dans le champ de foin
Les hiboux se taisent, C'est la chanson fraise
Le goût en est doux, J'en voudrais beaucoup

4. Bleuets et groseilles, Font dans mon oreille
Un petit bruit fin, Noisettes et raisins
Ma chanson framboise, Le loup s'apprivoise
Dans le refrain vert, D'un sapin l'hiver !

de Gilles VIGNEAULT

« Le cheminement pour trouver des renseignements sur nos ancêtres en Algérie, au Maroc et en Tunisie. »

Conférence proposée et présentée par Anne-Marie MORTON, du Cercle Généalogique des Cheminots de Paris, pour la formation des formateurs du Forum National de Généalogie UAICF du 13 au 15 juin 2023, au centre de vacances du CCGPF de Saint Mandrier sur Mer.

Anne-Marie MORTON est adhérente de longue date au Cercle Généalogique des Cheminots UAICF de Paris, dont elle assure le secrétariat. Elle répond aux demandes sur les recherches

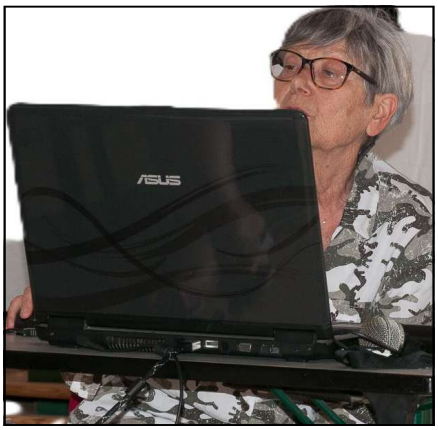

des Ancêtres cheminots, assure la communication interne aux adhérents, à l'UAICF et l'UGCE. Elle s'occupe de la bibliothèque et de la documentation et participe à l'initiation à la généalogie et est présente sur de nombreux forums. Cheminote retraitée, épouse de cheminot (Pierre Morton +2022), passionnée depuis toujours par l'Histoire et par l'histoire de sa famille. a présenté aux généalogistes cheminots UAICF, amateurs avertis, le fruit de recherches effectuées avec son époux, leurs « travaux pratiques personnels » depuis 1962, pour retrouver le fil des pérégrinations de leurs ancêtres en Algérie, Maroc et Tunisie.

C'est un échange, une conversation à bâtons rompus qui aborde les difficultés rencontrées ou supposées et vise à donner des pistes de recherches en histoire familiale pour celles et ceux qui sont concernés. Cela n'est pas à proprement parler une conférence de formation classique, mais plutôt un vademécum, au jour d'aujourd'hui, pour effectuer ce type de recherches.

LESPREMIERS PAS : *Classiques, connus, juste pour mémoire* :

1- Etude des documents familiaux, administratifs, religieux, d'état civil.

2- Ecoute des « survivants », là aussi classique, bien écouter les récits qui semblent être des légendes pour certains et chercher à trier le vrai du faux !.

3-L'Histoire de la France. En particulier, étudier l'histoire de la colonisation et du peuplement de l'Algérie devenue Française de 1830 à 1962. Ne pas oublier l'Histoire des Protectorats Marocain et Tunisien. Histoire différente de celle de l'Algérie qui elle, a été durant 130 ans un territoire français.

UN PEU D'HISTOIRE *: rechercher, avec une approche non partisane.*

Comment ont été organisé la colonisation et peuplement de l'***Algérie*** ?

Avec quelle politique de colonisation : colonie agricole, colonie de peuplement ?

Après la conquête de 1830, quelles ont été les volontés et les projets d'avenir de l'Algérie de la part des différents gouvernements français qui se sont succédés jusqu'en 1962

L'article 109 de la constitution de la Deuxième République de 1848 déclare « l'Algérie territoire français » et qu'elle est une colonie de peuplement avec 3 départements : Oran, Alger et Constantine. Division du territoire en 3 parties : territoires civils administrés comme en métropole, territoires militaires où les colons sont absents, territoires mixtes avec un statut intermédiaire administrés par des commissaires civils aux larges pouvoirs. En 1848, le peuplement officiel de l'Algérie a démarré avec la création de 42 colonies agricoles comme Saint Cloud et Saint Leu en Oranie, Castiglione, El Affroun et Marengo dans l'Algérois, Jemmapes, Mondovi et Guelma dans le Constantinois. Entre 1871 et 1895, 248 villages sont crées pour des colons venus de l'Aveyron, de l'Ardèche, des Hautes Alpes, de la Drôme, de l'Isère, etc.

LES FAMILLES, ou comment s'est établi le peuplement de l'Algérie ?

Avant la présence Française de 1830, la « Régence d'Alger », installée principalement à Alger, Oran, Constantine, Médéa et Mascara, est un territoire peuplé d'environ 3 millions d'autochtones, Berbères, Juifs, Arabes, janissaires, esclaves chrétiens et corsaires qui cohabitent sous le régime autonome du Dey d'Alger, mis en place par l'Empire ottoman. Ce n'est pas une « nation algérienne », bien qu'elle ait connu au XVIIIème siècle un véritable âge d'or commercial et maritime qui attire des convoitises étrangères.

À partir de 1830, Les premiers résidants, sont les militaires, restés sur place ou revenus pour aménager les voies de communication de la nouvelle colonie, et leurs familles Puis les français chargés de mettre en place le cadre légal et l'organisation de la République Française.

Dès 1840, arrivée des premiers Colons auxquels on propose 3 à 4 arpents à défricher et à rentabiliser avant de les leur attribuer. À partir de 1842, des migrants français isolés arrivent et en 1848, l'Etat français organise des convois regroupant des migrants, avec parmi eux quelques opposants au régime que l'on voulait éloigner du territoire hexagonal. Après le coup d'Etat, du 2 décembre 1851,de Napoléon III, des déportés politiques sont envoyés en Algérie. Dès 1830, les Alsaciens-Lorrains émigrent vers l'Algérie, le gouvernement fixe la condition d'avoir un pécule minimal et leur alloue une terre de 4 à 12 ha, souvent inculte et insuffisante pour rapporter, ce qui entraine jusqu'à 50% d'échec par endroits. Malgré cela, les « optant pour la France » viendront en seconde vague en 1870. Des migrants Européens et Etrangers rejoignent cette nouvelle colonie

Type de maison d'une colonie d'Alsaciens-Lorrains

N'oublions pas la venue d'industriels investisseurs qui voient en l'Algérie un Eldorado !

QUELLE NATIONALITÉ pour toutes ces personnes ?

Très tôt l'Etat Français permettra d'acquérir la nationalité française.aux étrangers et autochtones suivant un cadre juridique défini. Les autres autochtones et indigènes, auront la possibilité d'acquérir la nationalité française, par une démarche individuelle. Les migrants européens et étrangers seront sous le cadre de lois de naturalisation spécifiques; En 1871, la promulgation du Décret Crémieux, octroiera globalement la nationalité française.aux Juifs autochtones

QUELS PROJETS POUR LES PROTECTORATS DU MAROC ET DE LA TUNISIE ?

Les rapports entre la France, le Maroc et la Tunisie sont plus apaisés que la relation franco-algérienne. Même si le protectorat, contrat reposant sur un accord fictif, n'a pas empêché les luttes violentes pour parvenir à l'indépendance, du 20 mars 1956 pour le Maroc et 15 juin 1956 pour la Tunisie ; avec le départ des troupes françaises effectif au début des années 1960, quand la perspective de l'indépendance algérienne sera d'actualité. Le statut de protectorat est un régime d'administration indirecte. Le protectorat est un traité international où juridiquement, un État faible cède une partie de sa souveraineté à un État plus puissant en échange de sa protection. Ce sont des traités d'aide, ce qui n'impliquent pas d'en faire des départements français.

La Tunisie rejoint l'empire français, en 1881, et sous le statut de protectorat, conserve son bey. Puis, en 1912, le Maroc, devient protectorat en gardant son sultan . Le choix de maintenir la souveraineté du sultan et du bey, plutôt que d'établir un système d'administration directe, instaure dans ces deux pays un gouvernement auquel participent à la fois des acteurs locaux et des agents de la puissance coloniale.

Les dahirs ou édits du sultan et les décrets beylicaux, contresignés par les résidents généraux, explicitent un nouveau droit, qui se substitue à la diversité des normes antérieures. Les sujets

marocains et tunisiens jouissent par ailleurs d'une nationalité propre et ne sont pas soumis au droit métropolitain. Même si la souveraineté française s'impose progressivement, les monarchies restent organisées par les mêmes principes et les acteurs locaux peuvent recourir à plusieurs ordres juridiques en fonction de leurs intérêts, par exemple dans la redéfinition du régime de la propriété. Au Maroc et en Tunisie, la France s'empare des rouages des monarchies anciennes. Elle crée aussi de nouvelles administrations et installe son armée et ses tribunaux, qui règlent les litiges impliquant ses propres citoyens. Pour les finances publiques, l'exploitation économique et le maintien de l'ordre, la puissance coloniale instaure de nouvelles directions qui ressortent juridiquement de la souveraineté marocaine ou tunisienne mais qui sont, en pratique, contrôlées par les Français. Les pachas en ville et les caïds à la campagne sont chargés de la perception des impôts, de la police et de la justice pénale, sous la surveillance des contrôleurs civils français. La mixité reste limitée dans l'administration coloniale, même si, en comparaison avec l'Algérie, les agents recrutés parmi les sujets protégés sont très nombreux. Ils représentent entre 30 et 40 % des effectifs en 1937, contre 12,8 % en Algérie

QUELLES SOURCES ? OÙ LES TROUVER ?

LES SOURCES POUR L'ALGÉRIE :

L'ETAT CIVIL de moins de 100 ans a été regroupé, dans la précipitation et la désorganisation de 1962, par le gouvernement de l'époque sous la forme d'un Service spécifique de l'Etat Civil dit des Européens d'Algérie (actes d'état civil français) au sein et sous administration du Ministère des Affaires étrangères à Nantes. Seul 1/3 des registres détenus par les mairies de l'administration française en Algérie ont été versés à Nantes. Et, après micro-filmage, (nous sommes dans les années 60), rendue à Algérie, sur demande des nouveaux dirigeants. A ce jour, les 2 autres tiers sont conservés par l'Algérie et, leur restitution à la France n'est pas encore prévue. Le Service de l'Etat Civil des Européens d'Algérie à Nantes recueille cette partie

de l'état civil. Et, il a pu reconstituer, depuis 60 ans, avec l'aide des nouveaux arrivants (grand paradoxe !!!), certains états civils pour lesquels les originaux sont restés en Algérie. L'État Civil des Français d'Algérie est considéré comme étant celui de Français nés et ou ayant vécu à l'étranger. Les nouveaux outils informatiques et Internet, facilitent aujourd'hui la communication des documents officiels de l'Etat Civil.

LES ARCHIVES OFFICIELLES (actes de l'Etat Civil de plus de 100 ans), sont conservées au Centre d'Archives Nationales d'Outre-mer (ANOM) à Aix en Provence qui a été créé pour toutes les archives d'Outre-mer. Les actes de plus de 100 ans y sont versés et constituent désormais les archives de l'état civil. On peut y trouver :les dossiers de demandes de concession de terres pour les départements d'Alger, de Constantine et d'Oran : en séries M (par département), pour le gouvernement général de l'Algérie : en série L (fichier nominatif) ; les listes de départs : série F80 (par date puis par ordre alphabétique): inventaire FM ALG 2 avec la liste des personnes ayant émigré, (dépouillements effectués par l'association G.A.M.T par département d'origine) cote : BIB AOM 13454 Européen d'Algérie ; Mais également des archives historiques et celles sur l'Administration de l'Etat dans les colonies et protectorats de l'ex-empire français. Grâce aux nouveaux outils, la consultation et la communication sont largement et heureusement facilitées.

LES FICHES MATRICULES, en ligne, permettent de retrouver l'**é**tat des services militaires, pour les individus de sexe masculin. En 2014, les registres matricules jusqu'à la classe 1921 ont été mis en ligne sur Internet : par bureau de recrutement, Alger : tables annuelles : 1 TAB et registres 1RM, Constantine : Tables annuelles : 2 TAB et registres 2 RM, Oran : tables annuelles : 3 TAB et registres 3RM. Les fiches matricules des conscrits recensés en Algérie avant 1913 se trouvent aux A.N.O.M., 29 chemin du Moulin de Testa - 13090 Aix-en-Provence.

LES ACTES DE CATHOLICITE, Pour obtenir, depuis janvier 2024, des copies d'actes, à des fins généalogiques, de baptêmes, mariages et sépultures établis pendant la période française

(1830-1962), s'adresser pour : **diocèse d'Oran** : Dominicaines de Taulignan, La Clarté Notre Dame 26770 TAULIGNAN, Tél. 04 75 53 55 11. Archives de 1880 à nos jours ; **diocèse de Constantine** :«archivesconstantine@genealogie-gamt.org», Archives de 1830 à 1962 ; **Archidiocèse d'Alger :** Monastère des Clarisses, 34, rue de Brunschwick 30000 NIMES, Tél. 04 66 26 66 76. Archives de 1842 à nos jours.

LES DOSSIERS DE NATULARISATION, une grande partie des « pieds-noirs » n'a pas bénéficié d'un décret, le simple fait d'être recensé militaire octroyait la nationalité française. Vous pouvez trouver des dossiers aux Archives Nationales (Pierrefitte).Egalement aux A.N.O.M : Bulletins des lois, partie supplémentaire : série BIB AOM 50010 et, à partir de 1900, liste des personnes ayant acquis la nationalité Française : série BIB AOM 21980

LES AUTRES SOURCES EXPLOITABLES

Fonds des Notaires aux Archives départementales le nouveau guide consacré aux recherches sur les Européens en Algérie (1830-1962) s'utilise en ligne.

Archives liées à l'Immigration, aux Archives Départementales. Demander au président de salle les cartons d'archives contenant les archives des démarches que devait entreprendre tout candidat à l'immigration

« **Le Centre Roland Mousnier**» est l'une des plus anciennes unités de recherches historiques françaises. Les historiens modernistes et contemporanéistes ont l'objectif commun de travailler sur la question de la construction des identités en contexte colonial. Le CRM vient de publier un **guide numérique** sur les Européens en Algérie (1830-1962). Outre les Français venus de métropole, la population européenne en Algérie était constituée d'immigrants essentiellement originaires d'Espagne et d'Italie, qui ont cohabité jusqu'à l'exode de 1962

CDHA Centre de documentation historique sur l'Algérie et de l'Afrique du Nord situé à Aix en Provence a pour but est de rechercher, rassembler, répertorier, conserver et faire connaître la

documentation sous toutes ses formes et dans tous les domaines (histoire, littérature, arts, sciences, etc.) concernant l'Afrique du Nord avant et pendant la présence française ainsi que les suites de cette présence. Courriel : « contact@cdha.fr ».

GAMT l'association Généalogie Algérie Maroc Tunisie a pour but de guider les généalogistes amateurs pour retracer le parcours de nos ancêtres. Mail : « info@genealogie-gamt.org »

Les Journaux, La BNF possède de nombreux périodiques des XIX^{e} et XX^{e} siècles publiés en Algérie coloniale (1830-1962). Ces publications diverses se font l'écho de l'actualité et renseignent sur la vie quotidienne et les débats agitant la colonie, "La Seybouse" (Bône) 1843, "L'Écho d'Alger" (1912) - (1962), "Alger Républicain", "Le Journal d'Alger", "L'Écho d'Oran" (1844) - (1963), "Dépêche de Constantine", "La Dépêche Quotidienne" (Alger), "La Dépêche Algérienne", "L'Hebdomadaire Liberté" (dissous (1956), "Le Messager de l'Ouest" (Sidi Bel Abbès), "Le Progrès de Sidi Bel Abbès" (Sidi Bel Abbès), "Bulletin municipal officiel de la ville d'Alger.

Site Commerciaux : Généanet, Hérédis, Filae, etc...Et peut-être tests ADN !

Mettez en œuvre toutes vos ressources et connaissances acquises dans le domaine de la généalogie et de l'histoire des familles.

LES SOURCES POUR LE MAROC ET LA TUNISIE

L'ÉTAT CIVIL : la fin de la présence française dans ces pays s'étant produite dans des conditions moins chaotiques et douloureuses qu'en Algérie, l'administration de l'Etat a pu procéder normalement au transfert de l'état civil de ses ressortissants. Dès 1956 l'Etat Civil est accueilli par le Ministère des affaires étrangères comme toutes les archives des protectorats français de la Syrie, du Liban, du Maroc et de la Tunisie.

Les documents d'état civil de **moins de 100 ans** sont conservés au ministère des Affaires étrangères, service central de l'état civil, 11 rue de la Maison-Blanche, 44941 Nantes cedex 09 courrier.scec@diplomatie.gouv.fr https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques/informations-pratiques/site-de-nantes/

les registres matricules de recrutement militaire concernant le Maroc et la Tunisie sont conservés par le ministère des Affaires étrangères, Centre des archives diplomatiques-site de Nantes, 17 rue du Casterneau, 44000 Nantes cedex 01et par les Archives départementales de Paris, 18 boulevard Sérurier, 75019 Paris (Tunisie, à partir de la classe 1929).

Note de l'auteure:

«: Je demande l'indulgence des experts et historiens pour avoir osé et usé de raccourcis qu'ils pourraient juger trop simplistes. Anne Marie Morton. »

Ce dossier a été préparé et présenté par Anne-Marie Morton,
Patricia Perrot a apporté quelques précisions, illustré et mis en forme.

<u>RÉFÉRENCES</u> pour cette présentation

Nos recherches personnelles permettant de remonter dans l'Histoire de notre famille. Mes Historiens préférés dont Alain LARDILLIER ami très cher de mon mari (anciens du lycée Duveyrier de Blida). J'ai conduit mes recherches et mes explorations avec la chance de pouvoir utiliser les excellents fonds documentaires du CDHA - Centre de documentation historique sur l'Algérie et l'Afrique du Nord situé à Aix en Provence. Les ressources pour le Chemin de Fer en Afrique du Nord viennent des travaux de Pierre Morton, mon mari « cheminot » et historien à sa façon du Chemin de Fer en Algérie.J'ai été moi-même embauchée à 19 ans à la SNCFA. Mon adhésion depuis un certain nombre d'années au Cercle Généalogique des Cheminots et nos relations privilégiées avec les animateurs du Centre d'Archivage des dossiers du personnel des chemins de fer à Béziers et celles de nos voisins précieux de RAIL & HISTOIRE. Sites internet : « https://ehne.fr/fr/encyclopedie/th%C3%A9matiques/l%27europe-et-le-monde/gouverner-les-europeens-et-les-populations-coloniales/les-protectorats-francais-de-tunisie-et-du-maroc », « https://www.encyclopedie-afn.org/Centre_de_colonisation_-_Alg%C3%A9rie , « Institut du Monde Arabe, Paris », « .Centre de Documentation Historique sur l'Algérie; CDHA; Archives Algérie; Emigration alsacienne lorraine »

ILLUSTRATIONS : *Page 3 : crédit photo Henri Dropsy CGC Paris. Page 5* ***:*** *cdha.fr., libre de droit*

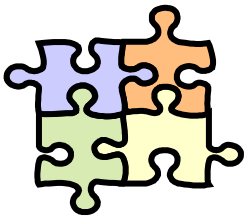

LIRE : « Algérie, 1954-2011, Histoire et espérances » par ***Olivier PIROLET***., février-mars 2012, Le Monde Diplomatique 121 « Manière de voir» /// **« Histoire de l'Algérie, des origines à nos *jours », Michel PIERRE, éditions Tallandier, avril 2023***, « prix d'Histoire de l'Académie Française 2024 » : l'auteur , agrégé d'Histoire, licencié en Histoire de l'Art et en Archéologie, a publié plusieurs ouvrages, sur l'univers des bagnes, dont celui de Guyane et sur la période coloniale./// **« Juifs et Musulmans en Algérie, VIIème-XXème siècles », *Lucette VALENSI, éditions Tallandier collection TEXTO, mars 2023*** : Juifs et Musulmans ont partagé en Algérie une longue Histoire, sans parti pris, l'auteure s'attache à comprendre les relations qu'ils ont entretenues pendant cette si longue période. L'auteure est spécialiste de l'Histoire sociale et culturelle de l'Islam méditerranéen./// **« Histoire de la Tunisie, de Carthage à nos jours », *Sophie BESSIS, éditions Tallandier, 2019*** : l'auteure, journaliste franco-tunisienne nous plonge dans l'histoire riche et singulière de ce pays trois fois millénaire./// **« Histoire du Maroc », *Daniel RIVET, éditions Fayard, 2012*** : l'auteur, historien français spécialiste du Maghreb à l'époque coloniale, nous plonge dans ce pays aux contrastes fascinants /// ***« Alsaciens et Lorrains en Algérie, Histoire d'une migration, 1830-1914 », Fabienne FISCHER, Editions J Gandini, collection Histoire des temps coloniaux, 2000*** : l'Histoire de l'exode amorcé dès 1830 pour raisons économiques puis en 1871 après l'annexion de l'Alsace Lorraine par l'Allemagne./// *Mr Alexis KELLER a déposé pour mise à la disposition de tous, aux Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, les recherches effectuées durant de longues années sur les Alsaciens (Bas-Rhin et Haut-Rhin et Territoire de Belfort [ex-Haut-Rhin]), ayant émigré en Algérie entre 1830 et 1870.*

ISSN 2417-467X. **Directeur de la publication :** Marc Charchaude. **Rédactrice en chef :** Patricia Perrot. **Comité de rédaction :** P. Perrot, M. Charchaude, B. Dupaquier, J.L. Ponnavoy, Reno, H. Perrot. **Éditeur imprimeur :** UAICF Dijon Artistique 12 rue de l'Arquebuse 21000 Dijon, ***uaicfdijon21@gmail.com***. **Réunions généalogie** : 26 rue Léon Mauris 21000 Dijon, lundi a.m.et dernier mercredi a.m. du mois (selon calendrier). Contact : ***uaicfgenealogie21@gmail.com***.